



CHAMPIONNAT
DE GUADELOUPE
DE FOUËT
2 0 2 5



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE GUADELOUPE DE FOUET

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le respect, la discipline et la ponctualité sont les leitmotifs de la compétition. Aucun égard de conduite, aucun manque de respect ou de discipline ne seront tolérés par les organisateurs. Ils représentent, en plus du manque de ponctualité, des motifs d'exclusion ou de disqualification.

1/ DEROULÉ DU CHAMPIONNAT

Le championnat se déroule en trois phases successives au cours desquelles les candidats s'affrontent dans le but de cumuler un maximum de points. Ce cumul de points leur permet de se classer et d'évoluer au sein des différentes étapes de la compétition. Les épreuves sont réparties en deux catégories : épreuves d'endurance et épreuves de duel. Les numéros des candidats sont attribués aux candidats pour l'ensemble du championnat.

1-1 TYPES D'ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT

1-1-1 ÉPREUVE D'ENDURANCE

OBJECTIFS :

L'épreuve d'endurance a pour objectif d'évaluer les capacités physiques et techniques individuelles de chaque candidat et de contribuer à l'établissement du classement général de chaque phase du championnat.

MODALITÉS :

1. ÉTALONNAGE :

- Au début de l'épreuve, chaque candidat effectuera trois coups de fouet.
- La valeur sonore de chaque coup sera mesurée en décibels à l'aide d'un sonomètre.
- La moyenne des trois mesures constitue la **valeur de référence** pour le candidat tout au long de l'épreuve.

2. DÉROULEMENT :

- L'épreuve se déroule en deux passages successifs de 75 secondes chacun.
- Pendant chaque passage, le candidat devra porter des coups de fouet de manière répétée.

ATTRIBUTION DES POINTS :

Seul sera comptabilisé un coup dont la valeur sonore est supérieure ou égale à la valeur de référence établie précédemment.

Le nombre total de coups valides réalisés par le candidat pendant les 75 secondes constitue son score brut pour ce passage.

3. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS BONUS :

CLASSEMENT VALEUR DE RÉFÉRENCE :

À l'issue de chaque passage, les candidats seront classés en fonction de leur valeur de référence en décibels.

Les trois premiers de ce classement se verront attribuer des points bonus : 3 points pour le premier, 2 points pour le second et 1 point pour le troisième. En cas d'égalité, il seront départagés en fonction de leur moyenne en décibels de tous les coups de fouet produits pendant le passage.

CLASSEMENT DE RÉGULARITÉ :

Un second classement sera établi en fonction du quotient de coups valides par rapport au nombre total de coups portés.

Les deux premiers de ce classement se verront attribuer des points bonus : 2 points pour le premier et 1 point pour le second.

REMARQUES :

- Le matériel utilisé (fouets, sonomètre) devra être conforme aux spécifications définies par l'organisation.
- Les conditions d'exécution de l'épreuve (modèle de sonomètre, environnement sonore, distance par rapport au sonomètre) seront identiques pour tous les candidats.
- Les résultats de l'épreuve d'endurance seront intégrés au calcul du classement général de la phase du championnat, selon les conditions définies dans le règlement.

1-1-2 ÉPREUVE DE DUEL

OBJECTIF :

L'épreuve de duel a pour objectif d'évaluer les compétences techniques individuelles de chaque candidat dans un contexte de confrontation directe, et de contribuer à l'établissement du classement général de chaque phase du championnat.

MODALITÉS :

1. COMPOSITION DU JURY :

Un jury composé de trois membres sera chargé d'évaluer la puissance et la précision des coups de fouet portés par les candidats. Les membres du jury seront masqués afin de garantir l'impartialité et l'objectivité de leur jugement.

2. DÉROULEMENT :

L'épreuve se déroulera sous forme de manches successives, dont le nombre sera défini en fonction de l'étape du championnat.

À chaque manche, les candidats s'affrontent tour à tour.

Les membres du jury désignent le candidat dont le coup de fouet leur semblera le plus puissant.

En cas d'égalité de jugement entre deux candidats pour une manche donnée, celle-ci sera considérée comme nulle.

3. ATTRIBUTION DES POINTS :

Chaque manche remportée rapporte un point au candidat victorieux.

Un candidat remportant deux manches consécutives se verra attribuer un point bonus supplémentaire.

4. MANCHE SUPPLÉMENTAIRE :

En cas d'égalité parfaite entre les deux candidats à l'issue des manches prévues, une manche supplémentaire sera organisée pour départager les compétiteurs **UNIQUEMENT EN FINALE**. Durant les épreuves de qualifications et de demi-finale, ils seront déclarés ex-aequo.

5. ATTRIBUTION DES POINTS À L'ISSUE DU DUEL :

Le candidat ayant cumulé le plus de points à l'issue de toutes les manches remportera deux points bonus supplémentaires.

REMARQUES :

- Les critères d'évaluation des coups de fouet (puissance et précision) seront soumis à l'appréciation ainsi qu'à la perception auditive des membres du jury
- Le matériel utilisé (fouets) devra être conforme aux spécifications définies par l'organisation.
- Les conditions d'exécution de l'épreuve (environnement sonore, distance entre les candidats et le jury) seront identiques pour tous les duels.
- Les résultats de l'épreuve de duel seront intégrés au calcul du classement général de chaque phase du championnat concernée, comme définis dans le règlement.

1-2 LES ÉTAPES DU CHAMPIONNAT.

1-2-1 PHASE DE QUALIFICATION

OBJECTIF :

La phase de qualification a pour objectif de sélectionner les candidats les plus performants parmi l'ensemble des participants pré-qualifiés, afin de déterminer ceux qui accéderont aux phases finales du championnat.

MODALITÉS :

1. ORGANISATION GÉNÉRALE :

- La phase de qualification se déroulera le dimanche 09 mars 2025.
- Les participants seront répartis en deux groupes distincts (pairs et impairs) en fonction de leurs numéros de candidat, déterminés par ordre d'inscription en amont de la compétition.
- Un tirage au sort individuel déterminera l'ordre de passage de chaque candidat au sein de son groupe.

2. ÉPREUVES - PREMIER TOUR :

- **ÉPREUVE D'ENDURANCE :** Chaque candidat effectue deux passages d'une durée de 75 secondes. L'ordre de passage sera défini par le tirage au sort.

3. SCORING ET CLASSEMENT - PREMIER TOUR :

- Les performances des candidats sont évaluées et un score sera attribué à l'issue de chaque épreuve en fonction des critères définis dans l'article 1-1 du présent règlement.
- Le classement général provisoire de chaque groupe sera établi en fonction de la somme des points obtenus lors des différentes épreuves.
- Les huit premiers candidats de chaque groupe seront qualifiés pour le deuxième tour de la phase suivante de la compétition.

4. **ÉPREUVES - DEUXIÈME TOUR :**

- **ÉPREUVE DE DUELS :** Chaque candidat affrontera tous les autres membres de son groupe, soit un total de **Sept (7) duels de trois manches (3)**. L'ordre des duels sera prédéfini en fonction de la base ci-dessous et communiqué aux participants avant le début de la compétition.
AB – CD – EF – GH – AC – BD – EG – FH – AH – FG – DE – BC – AF – DG – HB – CE – AG – DF – AD – BG – EH – CF – AE – DH – CG – BF – CH – BE

5. **SCORING ET CLASSEMENT - DEUXIÈME TOUR :**

- Les performances des candidats sont évaluées et un score sera attribué à l'issue de chaque épreuve en fonction des critères définis dans l'article 1-1 du présent règlement.
- Le classement général de chaque groupe sera établi en fonction de la somme des points obtenus lors des différentes épreuves.
- Les quatre premiers candidats de chaque groupe seront qualifiés pour la phase suivante de la compétition

CRITÈRES DE QUALIFICATION :

Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- **RÉSULTATS INDIVIDUELS :** Les performances de chaque candidat lors des épreuves d'endurance et de duels.
- **RÉGULARITÉ :** La constance des résultats tout au long de la compétition.
- **ESPRIT SPORTIF :** Le respect des règles et des adversaires.

1-2-2 PHASE DE DEMI-FINALE

OBJECTIF :

La phase des demi-finales vise à déterminer les finalistes du championnat en confrontant les candidats ayant réussi la phase de qualification.

MODALITÉS :

1. **ORGANISATION GÉNÉRALE :**

- La phase des demi-finales se déroulera le dimanche 23 mars 2024.
- Les huit candidats qualifiés seront maintenus dans leurs groupes respectifs.
- Les compteurs de scores sont réinitialisés.

2. **ÉPREUVES :**

- **ÉPREUVE D'ENDURANCE :** Chaque candidat effectuera deux passages successifs d'une durée de 75 secondes. L'ordre de passage sera défini au préalable.
- **ÉPREUVE DE DUELS :** Chaque candidat affrontera les trois autres candidats en un total de **trois (3) duels de cinq manches (5)**. L'ordre des duels sera prédéfini selon le schéma suivant : AB-CD-AC-BD-AD-BC (ou tout autre schéma équivalent).

3. **SCORING ET CLASSEMENT :**

- Les performances des candidats seront évaluées et un score sera attribué à l'issue de chaque épreuve en fonction des critères définis dans l'article 1-1 du présent règlement.
- Le classement général de chaque groupe sera établi en fonction de la somme des points obtenus lors des différentes épreuves.
- Les deux premiers candidats de chaque groupe sont qualifiés pour la finale.

CRITÈRES DE QUALIFICATION POUR LA FINALE :

Les candidats seront sélectionnés pour la finale en fonction des critères suivants :

- **RÉSULTATS INDIVIDUELS :** Les performances de chaque candidat lors des épreuves d'endurance et de duels.
- **RÉGULARITÉ :** La constance des résultats tout au long de la compétition.
- **ESPRIT SPORTIF :** Le respect des règles et des adversaires.

1-2- PHASE DE FINALE

OBJECTIF :

Déterminer le vainqueur du championnat en confrontant les quatre candidats ayant réussi la phase des demi-finales.

MODALITÉS :

1. **ORGANISATION GÉNÉRALE :**

- La phase des demi-finales se déroulera le dimanche 23 mars 2024.
- Les quatre candidats qualifiés pour la finale sont regroupés en un unique groupe.

- Les compteurs de scores sont à nouveau réinitialisés.

2. ÉPREUVES :

- **ÉPREUVE D'ENDURANCE** : Chaque candidat effectuera deux passages successifs d'une durée de 75 secondes. L'ordre de passage sera défini au préalable par un tirage au sort ou une autre méthode équitable.
- **ÉPREUVE DE DUELS** : Chaque candidat affrontera les trois autres candidats en un total de **trois (3) duels de sept manches (7)**. L'ordre des duels sera prédéfini selon le schéma suivant : AB-CD-AC-BD-AD-BC (ou tout autre schéma équivalent).

3. SCORING ET CLASSEMENT :

- **ÉVALUATION**: Les performances de chaque candidat seront évaluées à l'issue de chaque épreuve selon les critères définis dans l'article 1-1 du présent règlement.
- **ATTRIBUTION DES POINTS**: Un score sera attribué à chaque candidat en fonction de la somme des points obtenus lors des différentes épreuves.
- **CLASSEMENT FINAL**: Le classement général de la finale sera établi en fonction de la somme des points obtenus par chaque candidat lors des différentes épreuves.
- **PALMARÈS**: Les trois premiers candidats constituent le podium du championnat. Le premier sera déclaré champion, le second vice-champion.
- **RÉCOMPENSES** : Les candidats seront récompensés selon la grille de récompenses définie dans le règlement général du championnat.

Premier du classement	300,00 €
Deuxième du classement	150,00 €
Troisième du classement	100,00 €

1-3 RÈGLES SPÉCIFIQUES DE COMPÉTITION

Les règles suivantes s'appliquent à toutes les épreuves du championnat :

- **Réparation de l'instrument**: Chaque candidat dispose d'un délai maximum de 3 minutes pour réparer son instrument en cas de problème (perte de karata, scotch insuffisant, etc.). Seul le technicien désigné par le candidat est autorisé à intervenir sur l'instrument pendant cette période.
- **Malaise**: En cas de malaise, l'épreuve en cours sera suspendue pendant 60 secondes. Passé ce délai, l'épreuve reprendra ou sera relancée. Si le candidat est incapable de poursuivre, il sera éliminé de l'épreuve en cours et ne remportera aucun point. Il recevra également un avertissement.
- **Silence pendant les duels**: Pendant les duels, les candidats doivent maintenir un silence absolu afin de préserver l'intégrité de la compétition. Tout bruit parasite sera sanctionné.
- **Changement d'instrument**: Les candidats sont autorisés à changer d'instrument entre les différentes épreuves.
- **Système de Sanctions** : Tout manquement à l'une des règles énoncées dans le présent règlement entraînera l'application des sanctions suivantes :
 - Premier avertissement**: Un premier avertissement sera donné au compétiteur en cas de non-respect d'une règle.
 - Deuxième avertissement lors d'une même épreuve**: Un deuxième avertissement encouru lors de la même épreuve entraînera la disqualification du compétiteur de cette épreuve.
 - Cinquième avertissement lors de la compétition**: Un cinquième avertissement encouru au cours de la compétition entraînera la disqualification définitive du compétiteur du championnat.

2/ RÈGLES GÉNÉRALES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

2-1 CONDITIONS D'ACCÈS

Tout participant doit justifier de conditions physiques lui permettant de prendre part à la compétition. Compte tenu du niveau sportif de la compétition, une préparation physique préalable est vivement recommandée.

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement et entraîne l'obligation de s'acquitter des droits d'inscription avant le début de la phase de qualification.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obligatoirement fournir une autorisation parentale dûment complétée et signée par un représentant légal.

Pour des raisons de sécurité, chaque participant doit fournir une pièce d'identité valide ainsi qu'un numéro de sécurité sociale. Un numéro de téléphone d'urgence devra également être communiqué aux organisateurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident survenant à un participant n'ayant pas respecté l'intégralité de ses obligations.

2-2 TENUE VESTIMENTAIRE DU CANDIDATS

Le participant doit se présenter avec une tenue correcte et décente. Il est obligatoire de couvrir le torse et les jambes jusqu'aux genoux. Il est vivement recommandé aux candidats de se munir d'une tenue de sport. Il doit obligatoirement se présenter sur le terrain avec des chaussures fermées.

Le port d'un dossard ou d'un vêtement floqué du numéro de dossard est OBLIGATOIRE durant toute la durée de la compétition. Ce numéro doit être visible à tout moment.

Les effets personnels et les bijoux ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.

2-3 INSTRUMENT DU CANDIDAT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Le participant doit être muni d'un équipement conforme aux spécifications techniques de la compétition. Son instrument doit obligatoirement être composé d'une corde et d'un karata dont la longueur combinée doit être supérieure ou égale à la taille du candidat. Le participant a la possibilité de changer de fouet entre les différentes épreuves des phases du championnat. Il ne peut cependant pas changer d'instrument pendant une épreuve en cours.

Le participant doit se munir de tout le matériel nécessaire à l'entretien de son équipement (scotch, ciseaux, etc.).

Un seul assistant technique, préalablement inscrit, est autorisé à intervenir sur l'équipement du participant entre les épreuves.

Aucune intervention extérieure ne sera tolérée durant les épreuves.

2-4 CATÉGORIE DE CANDIDAT

Les participants sont répartis en une seule catégorie :

- Master (MS) : À partir de 16 ans

Chaque catégorie dispose de son propre classement.

2-5 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription doivent être acquittés avant le début de la phase éliminatoire. Ce montant comprend l'adhésion à l'association et la couverture d'assurance.

- Participant : Quinze euros (15,00 €)
- Assistant technique : Cinq euros (5,00 €)

2-6 MANQUEMENTS ET DISQUALIFICATION

Tous manquements relatifs aux paragraphes précédents sont motifs de disqualification. Tout candidat ayant cumulé cinq avertissements au cours du championnat est disqualifié dès l'obtention de son troisième avertissement.

3/ COMITÉ DE DIRECTION ET D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3-1 MEMBRES DU JURY

Le jury est composé de trois personnes ayant pour obligation de faire preuve d'impartialité vis-à-vis des candidats du championnat. *Son rôle est consultatif et essentiel pour garantir l'équité et la transparence des épreuves . Il permet de départager deux candidats s'affrontent lors des épreuves de duel.* Ils ont pour mission de se fier à leur perception auditive afin de déterminer, de manière individuelle, le claquement le plus important produit durant l'épreuve. Les fréquences dominantes produites par le claquement de fouet ne pouvant pas être mesurées à l'aide d'instruments, nous devons alors nous fier qu'à l'ouïe et à la perception du jury pour départager les candidats.

Le jury sera composé de trois membres durant les épreuves de duel.

ATTENTION : AUCUN MEMBRE DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE NE SERA AUTORISÉ À FAIRE PARTIE DU JURY.

3-2 DIRECTION DU CHAMPIONNAT

La direction du championnat est composée de deux juges et de trois arbitres, tous membres de l'association organisatrice.

3-2-1 LES ARBITRES

- Arbitre de général:** Responsable de la temporalité des épreuves et du rythme de la compétition. Il est chargé du chronomètre, de donner le départ et de clôturer les épreuves. Il peut être amené à
- Arbitre de score:** Responsable de la comptabilisation et de la validité des scores des candidats durant les épreuves. Il est chargé du chronomètre, de donner le départ et de clôturer les épreuves.
- Arbitre général:** Présent sur la zone d'épreuve pour veiller au respect du règlement et à la bonne conduite des épreuves. Il est chargé de gérer les consignes générales et les zones d'épreuves. Il est également chargé de veiller afin de coordonner ce qui se joue sur le terrain avec les règles générales. Il est habilité à distribuer des avertissements aux candidats en cas de manquements au règlement. Il est également celui qui est chargé de contrôler le sonomètre et de mesurer les décibels durant les épreuves d'endurance.

- (d) **Arbitre assistant:** Assiste essentiellement l'arbitre de score dans la retranscription des scores, mais aussi les autres arbitres dans leurs missions. Il peut être amené à remplacer un arbitre en cas de besoin.

3-2-2 LES JUGES DU CHAMPIONNAT

Les arbitres sont chapeautés par deux juges dont la principale mission est de veiller au respect des règles et au bon déroulement du championnat.

(a) Juge des scores

Le juge des scores a pour mission de valider les scores comptabilisés par l'arbitre des scores. Chargé de la retranscription des scores, il est habilité à distribuer les points bonus. Il est le seul à pouvoir remettre en question les résultats en cas de suspicion d'erreur. *Il ne peut cependant que invalider des scores, et ne doit surtout pas les modifier. En cas d'invalidation des scores par le juge des scores, l'épreuve devra être recommencée jusqu'à validation.*

(b) Juge de championnat

Président du championnat. Il a pour mission de chapeauter l'ensemble du comité de direction et de l'équipe d'organisation. Il veille au respect du règlement et au bon déroulement du championnat. Il est habilité à corriger, aider ou relancer un arbitre sur un potentiel manquement au règlement. Il sera également chargé de veiller à ce que les arbitres effectuent leur travail correctement et qu'ils respectent les règles du championnat. En cas de vote décisionnel concernant le règlement ou le championnat, sa voix compte double.

3-3 MEMBRES DE L'ORGANISATION

- **Le coordinateur des candidats** est chargé de l'accueil et de la gestion des candidats.
- **Le régisseur général:** Est responsable de la logistique et du matériel. Il assure le bon déroulement des épreuves en termes de matériel et de suivi du planning.
- **Les membres de l'organisation:** Assurent diverses tâches d'assistance et de support aux autres membres du comité.

3-4 UNIFORMES DES MEMBRES DE L'ORGANISATION

Tous les membres de l'organisation doivent porter un uniforme spécifique à leur fonction. Le port de ces uniformes est obligatoire et permet d'identifier facilement les différents acteurs du championnat. Les t-shirts ont pour but de mettre en avant l'image du championnat ainsi que celle des partenaires et des sponsors. **LE PORT DE CEUX-CI EST DONC OBLIGATOIRE ET IL EST IMPÉRATIF POUR CHACUN DE S'EN VÊTIR LORS DES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT.** En cas de perte, d'oubli ou de remplacement imprévu, la tenue sera facturée au concerné.